

COMMUNE DE VILLERS-BRULIN

☎ 09.63.61.73.89

180 Rue de Béthonsart

62690

VILLERS-BRULIN

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le Douze Avril à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Louis LAMBERT, Maire, en suite de convocation ordinaire, en date du Cinq Avril dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Mmes et Mrs LAMBERT, BOURDREZ, WACHEUX, Pascal MOUTON, BOURGOUIN, DESSE, CATALAN & CARPENTIER

Étaient absents : Mme FAUQUEMBERGUE qui a donné pouvoir à Mr Pascal MOUTON
Mr Jean-Yves MOUTON qui a donné pouvoir à Mr WACHEUX
Mme PLAYEZ qui a donné pouvoir à Mr LAMBERT

Secrétaire de séance : Mr BOURDREZ

ORDRE DU JOUR :

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2023
2. BUDGET PRIMITIF 2024
3. QUESTIONS DIVERSES

Après lecture du compte-rendu de la réunion précédente, Mr Pascal MOUTON prend la parole pour faire remarquer que ses propos n'ont pas été actés quant à l'utilité des avaloirs supplémentaires installés dans le village : cette décision avait été prise à l'unanimité lors des réunions précédentes auxquelles il n'était pas présent. Concernant les travaux d'abattage d'arbres, il déplore le manque de plus d'appels d'offres (pour des travaux de 2 750 €).

1 COMPTE ADMINISTRATIF 2023 :

Il est donné lecture, en détail, du compte administratif 2023, sous la présidence de Mr Guillaume CARPENTIER, doyen de séance.

- En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à la somme de 181 253,56 € et les recettes à 650 526,02 € dont un excédent de fonctionnement reporté de 357 336,76 € soit un **excédent de fonctionnement de 469 272,46 €**.

- En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à la somme de 250 628,82 € et les recettes à 74 336,69 € dont un excédent d'investissement reporté de 37 570,16 € soit un **déficit d'investissement de 176 292,13 €**

D'où un **excédent global de clôture de 292 980,33 €**.

Après délibération, le compte administratif et le compte de gestion 2023 sont approuvés et les documents budgétaires sont signés.

2. BUDGET PRIMITIF 2024 :

Avant de passer au vote du budget primitif 2024, Monsieur le Maire invite ses Conseillers à se prononcer sur les taux d'imposition 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide de retenir les taux suivants pour l'année 2024 :

- Taux de la taxe foncière bâtie (TFB) : 38,42 %
- Taux de la taxe foncière non bâtie (TFNB) : 49,46 %
- Taux de la taxe d'habitation (TH) : 20,75 %

En section de fonctionnement, les dépenses et les recettes s'élèvent à la somme de 569 266,33 € (dépenses courantes et obligatoires) avec un virement à la section d'investissement de 237 827,33 €.

- **Concernant la sonorisation de la salle des fêtes** abordée lors de la réunion précédente, Mr le Maire informe ses Conseillers que l'Entreprise GALAND lui a transmis une estimation verbale de l'ordre de 1 200 €.

Il lui est répondu que cette estimation sera peut-être insuffisante pour un matériel de qualité. A voir...

- **Le montant prévisionnel inscrit à l'article 613 « locations »** passe de 1 100 € à 4 500 € du fait de la location d'un système de vidéo-surveillance auprès de la Société Lease Protect depuis le 27 Janvier 2024 pour un montant de 256,80 € T.T.C par mois, en sus de la location du copieur de la Mairie.

- **Pour la participation annuelle aux frais de fonctionnement du SIVU** : une somme prévisionnelle totale de 43 000 € est inscrite au budget soit 36 810,27 € pour la participation communale annuelle et le solde pour l'acquisition éventuelle de mobilier pour les 3 classes, à la demande des enseignants du R.P.I (coût estimé à 12 000 € environ pour les 3 classes).

En ce qui concerne les subventions aux Associations communales, le Conseil Municipal décide de voter les sommes suivantes :

- Comité des Fêtes de VILLERS-BRULIN : 1 000,00 €
- « Sporting Club Aubinois » : 50,00 €
- « A.D.N.S » : 100,00 €
- « Les chroniqueurs de l'Atrébatie » : 50,00 €
- A.P.E « Les p'tits Quinquins » : 100,00 €
- « Rural Club de VILLERS-BRULIN » : 100,00 €

En section d'investissement, les dépenses et les recettes s'élèvent à la somme de 527 333,46 € soit :

EN DEPENSES :

- 10 500 € pour le remboursement des prêts en capital
- 500 € pour les dépôts et cautionnement reçus (remboursement éventuel d'un dépôt de garantie à Mr GIGAUX ou à Mme LEFEBVRE)
- 10 000 € pour les travaux à l'Eglise
- 20 000 € pour les travaux d'implantation de fascines
- 30 000 € pour la sécurisation du village

A ce sujet, le Conseil Municipal demande à son Président de solliciter un nouveau devis auprès de l'Entreprise BALESTRA pour 6 panneaux de limitation de vitesse à 30 km/h, 2 passages pour piétons (devant l'Ecole et la Mairie : pour sécuriser l'accès au city-stade) et un panneau STOP (de la Route de Savy vers Rue de Tincques) ainsi que pour la transformation, au bout du fossé, pour l'évacuation des eaux après lagunage.

L'emplacement de cette signalisation verticale sera précisément défini lors d'une prochaine réunion de Conseil, après acceptation éventuelle du devis correspondant.

- 5 000 € pour le city-stade (solde des honoraires de Mr LABORDE)
- 15 000 € d'attributions de compensation
- 176 292,13 € de solde d'exécution négatif reporté
- 260 041,33 € (solde disponible et non affecté)

EN RECETTES :

- 36 164,00 € de F.C.T.V.A
- 3 500,00 de taxe d'aménagement
- 74 000,00 € de subventions pour le city stade (30 000 € au titre de la subvention sportive départementale et 44 000 € de subvention régionale, sachant que 23 126,88 € au titre du FARDA ont été inscrits au B.P 2023 et que la subvention au titre de l'A.N.S est encore en instance, à ce jour)
- 237 377,33 € de virement à la section d'investissement
- 176 292,13 € d'excédents de fonctionnement capitalisés.

Après délibération et vote, le budget primitif 2024 est approuvé par :

- **9 voix pour**
- **2 voix contre (Mr Pascal MOUTON et Mme FAUQUEMBERGUE qui a donné pouvoir à Mr MOUTON)**

3. QUESTIONS DIVERSES :

3.1 Devis DERACHE :

Monsieur le Maire présente le devis de l'Entreprise DERACHE de Monchy-Breton concernant les travaux de peinture extérieure de la salle des fêtes et du Calvaire mais précise qu'il n'a pu obtenir d'autres devis dans la mesure où les entreprises contactées ne sont pas intéressées par ce chantier.

Ce devis s'élève à la somme totale de 4 584,07 € (3 406,06 € H.T pour la salle des fêtes et 414,00 H.T pour le calvaire).

Dans l'attente d'un second devis, aucune décision n'est prise par le Conseil Municipal à ce sujet.

3.2 Subvention au titre du M.M.U :

Monsieur le Maire informe ses Conseillers qu'une subvention au titre du M.M.U (maintenance en milieu urbain) a été déposée auprès du Conseil Départemental pour l'installation des 6 avaloirs supplémentaires dans le village.

En cas d'accord, ces travaux pourront être subventionnés à hauteur de 45 %.

3.3 Etat de la dette communale :

Monsieur le Maire précise que 2 emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont encore en cours :

- - celui contracté pour la réhabilitation du logement communal à côté de la Mairie en 1998 (taux fluctuant) ;

- - celui contracté pour la réhabilitation thermique de la Mairie en 2018 (taux 0%)

Le capital total restant dû, à ce jour, étant de 115 263,96 € (104 000 € + 11263,96 €).

3.4 Remise en état ruelle :

Monsieur Pascal MOUTON propose de remettre en état la ruelle allant de chez Mr DESSE à chez Mr ULINECZ.

Néanmoins, après échanges et délibération, cette proposition reste en discussion.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Suivent les signatures des Membres présents ;